Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250506-2025093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/05/2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-93 R**
Objet : **Attribution du marché de travaux pour le confortement aval, allée des Cytises**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :
Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :
Monsieur Patrice RENOUF

La commune a lancé une consultation pour les travaux de confortement de talus aval, allée des Cytises.

Cette consultation a été menée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme AWS à partir du 28 mars 2025, avec une publication dans *Le Dauphiné Libéré* le 02 avril 2025.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 avril 2025 à 12 heures.

À cette date 5 entreprises ont soumis une offre par voie dématérialisée.

La Commission MAPA s'est réunie le 05 mai 2025 afin d'examiner les offres et de sélectionner la meilleure proposition sur la base des critères de sélection définis.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission MAPA propose d'attribuer le marché à l'entreprise **SCOP OZE** domiciliée 440 route de Fonteniou, 05260 Saint Jean Saint Nicolas pour un montant de **78 945,95 € HT**.

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission MAPA du 05 mai 2025,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée ci-dessus
- **Dit** que les dépenses seront prises sur le budget, 0132.

Fait à Embrun,
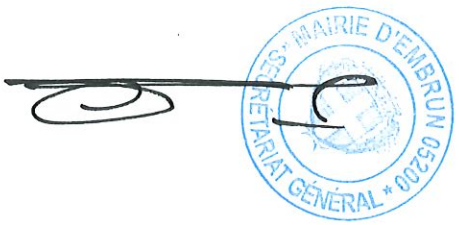
Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD